

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAÎCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 10 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le dix du mois de septembre,

A la salle des fêtes de SAINT-HIPPOLYTE à 20h00, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 3 septembre 2026 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMAIN.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Etaient présents : Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Florent MOUREAUX, Hervé CAGNON, , Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Françoise VIPREY, Brigitte COURTET, Bertrand LOUVET, Françoise VUILLEMIN, Vincent BOBILLIER, Sébastien WOLFF, Anthony MERIQUE, Sébastien BARRAS, David MONNET, Philippe MITTAG, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMAIN, Sylvain LAURENT, Raphaël PEQUIGNOT, Julien NAEGELEN, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Pascal JACQUOT, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Régis LIGIER, Dany KRASAUSKAS, Didier DURAND, Véronique SALVI, Jean-Michel FEUVRIER, Jean-Pierre BARTHOULOT, Francine LA PENNA, Georges VALLAT, Patricia PARATTE, Caroline ARGOUARC'H, Stéphane FRATCAZK, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Jean-Philippe DA COSTA, Dominique BERNARD, Jérôme BOILLON, Boris LOICHOT, Pascal FORET, Pascal CATTIN, Patrick BOITEUX, Michel BERNARDOT

Procuration : Marc CLAIS donne procuration à Dominique BERNARD, Maxime MARTIN donne procuration à Pascal JACQUOT, Denis SIMONIN donne procuration à Caroline ARGOUARC'H, Fernande SPIELMANN donne procuration à Françoise BARTHOULOT, Noël SAUNIER donne procuration à Boris LOICHOT, Francine MISERE donne procuration à Catherine RACINE

Excusés : Christel PILLOT, Gérard GENTIT représenté par Hervé CAGNON, Roland MARTIN, Martial CORDIER, Jean-Paul FEUVRIER, Claudine CAGNON, Jean-Pierre ETEVENARD, Nicolas JUBIN représenté par Stéphane FRATCAZK, Claude MARTELET représenté par Jean-Philippe DA COSTA, Isabelle MOUGIN, Samuel HOUSER représenté par Pascal CATTIN

Absents : Christophe JANIN, Luc TAILLARD, Aurore GOSSO

Secrétaire de séance : Françoise VIPREY

MEMBRES :	En exercice : 64	Présents : 48	Ayant pris part à la délibération : 54
------------------	------------------	---------------	--

Délibération n° : 2026-09-04	Objet : FINANCES_Admissions en non-valeur – Budget Combe Saint Pierre
---	--

L'ancien gestionnaire du restaurant de la CSP est redevable de 14 232.52 € (période 2021 à 2023) :

- Loyers impayés d'août 2022 à janvier 2023, soit 6*600 = 3600 €
- Charges impayées du 01/12/2021 au 19/10/2022 pour 7 487.76 € (reliquat sur 8987.76 €)
- Charges impayées du 19/10/2022 au 31/01/2023 pour 3 144.76 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le bordereau de situation dressé par la Comptable Publique de Morteau sur le budget Combe Saint Pierre annexé à la présente délibération,

Vu les crédits nécessaires inscrits au budget,

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire après en avoir délibéré, 5 abstentions (Jean-Pierre BARTHOULOT, Sylvain LAURENT, Denis NARBÉY, Patricia PARATTE, Pascal CATTIN), 3 contre (Hervé CAGNON, Philippe MITTAG, Patrick BOITEUX) DECIDE :

- D'ADMETTRE en non-valeurs, article 6541, Budget Combe Saint Pierre, pour la période des impayés de 2021 à 2023 :

Le dossier référencé 6797920331 en annexe pour un montant de **14 232.52 €**

Motif : PV de carence.

Soit un total de 14 232.52 €

-D'EMETTRE le mandat correspondant au budget Combe Saint Pierre au compte 6541 « Admissions en non-valeur »

Pour copie conforme,
Le Président,
Franck VILLEMMAIN



Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président
après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :

Voix pour : 46

Voix contre : 3

Abstention : 5